

Grenoble, le 05 septembre 2014



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Annie BOISBOUVIER
Jean-Marc SIMON
Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques
régionaux de sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs
de sciences de la vie et de la Terre
des collèges et lycées publics et privés

S/C de Madame ou Monsieur le chef d'établissement

Objet : courrier de rentrée 2014

Rectorat

Collège
des Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux
(CIPR)

Réf 2010-54

Les IA-IPR de Sciences
de la vie et de la Terre

Annie BOISBOUVIER
Jean-marc SIMON

Téléphone
04 76 74 70 60

Télécopie
04 76 74 70 55

Mél :
annie.boisbouvier
@ac-grenoble.fr
jean-marc.simon
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
7, place Bir-Hakeim
BP 1065 - 38021
Grenoble cedex

Adresse des bureaux
7, place Bir-Hakeim
38000 Grenoble

Cher(e) s collègues,

Nous espérons que vos vacances ont été reposantes. Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux collègues qui arrivent dans notre académie (collègues en provenance d'autres académies et collègues stagiaires). Nous tenons à vous remercier pour vos différentes contributions aux examens, concours et tutorats pendant l'année scolaire 2013-2014 ainsi que pour l'accueil que vous réservez aux nouveaux professeurs stagiaires.

Comme chaque année, nous vous communiquons quelques informations qui pourront servir de support à vos réflexions de rentrée. Ce courrier est disponible sur le site académique :

<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/svt> (rubrique "inspection")

Vous souhaitant la rentrée la plus sereine possible, nous vous adressons, chère ou cher collègue, nos salutations les plus cordiales.

Annie Boisbouvier

Jean-Marc Simon

1. ENSEIGNER en 2014 ... Loi n°2013-595 du 08 juillet 2013

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République précise les grandes orientations qui sont à mettre en œuvre dans les mois et années à venir. Vous pouvez consulter le document à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984>

Quelques extraits :

Article 1 de la loi précise le passage « de l'intégration à l'inclusion... » : « Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative ».

Article 13 de la loi réaffirme l'importance du socle commun et de l'accompagnement des élèves : « La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité. Le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté. Les éléments de ce socle commun et les modalités de son acquisition progressive sont fixés par décret, après avis du Conseil supérieur des programmes. »

Article 14 de la loi met l'accent sur le décrochage et les jeunes sortant du système scolaire sans diplôme : « Tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au niveau V du répertoire national des certifications professionnelles doit pouvoir poursuivre des études afin d'acquies ce diplôme ou ce titre. » ... « Tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme bénéficie d'une durée complémentaire de formation qualifiante qu'il peut utiliser dans des conditions fixées par décret. Cette durée complémentaire de formation qualifiante peut consister en un droit au retour en formation initiale sous statut scolaire. ».

2. COMMUNIQUER ET PARTAGER LES RESSOURCES

→ Pour tous les professeurs notamment pour les nouveaux arrivés dans l'académie

La liste de diffusion reste l'outil privilégié d'échanges et de mutualisation, tant sur des communications institutionnelles que des informations scientifiques ou des réflexions pédagogiques, concernant aussi bien les lycées que les collèges. Cette liste, hébergée par le rectorat, est modérée par l'inspection.

Seules les adresses professionnelles sont utilisées, à quelques exceptions près, notamment pour des professeurs qui ne sont plus en activité ou mutés dans une autre académie. Elles sont toutes automatiquement construites sur le même modèle :

nom.prenom@ac-grenoble.fr (le mot de passe étant votre numen, il est conseillé de changer ce dernier par la suite).

L'inscription à la liste des professeurs en exercice dans l'académie est **automatique**. Tout professeur exerçant dans l'académique obtient automatiquement une adresse académique.

Vous pouvez connaître vos coordonnées, ainsi que d'autres informations personnelles, sur le portail sécurisé du site académique (accès par le numen) : <https://bv.ac-grenoble.fr/uPortal/>

Remarque : pour répondre personnellement à l'expéditeur d'un message, ne pas faire « répondre à » sinon on répond à toute la liste ... Merci de choisir l'adresse de l'expéditeur pour lui répondre personnellement.

IMPORTANT : transfert vers un compte personnel :

Vous pouvez relever le courrier de cette adresse professionnelle sur une autre adresse en allant sur le webmail (<http://webmail.ac-grenoble.fr/>) puis **options / messagerie / compte local / transfert**. Il suffit alors cocher la case " **Activer le transfert automatique**" (vous pouvez utiliser plusieurs adresses) et décocher la case "**conserver une copie du message**" pour ne pas saturer la boîte, sous peine de ne plus pouvoir recevoir de message. Le robot de messagerie vous enverrait alors un message d'erreur ... avec menace de radiation de la liste ... mais sans mise en œuvre réelle.

3. TEXTES ET PROGRAMMES

→ LES PROGRAMMES du collège (BO spécial n°6 du 28 août 2008) :

http://media.education.gouv.fr/file/special_6/52/9/Programme_SVT_33529.pdf

Les documents ressources sont disponibles à l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/D0018/ressources.htm>

→ **LE SOCLE COMMUN DES CONNAISSANCES et DES COMPETENCES**

Le socle commun est la référence centrale de l'École, le socle commun fera peau neuve l'année scolaire prochaine, une consultation nationale sur le projet du nouveau socle commun sera lancé nationalement dès l'automne 2014. Notre discipline est déjà bien avancée dans l'évaluation des compétences et des connaissances, les nouveaux programmes de collège à venir (en 2015) devraient conforter l'évaluation positive et valorisante des élèves à travers une évaluation des compétences. L'évaluation est un moyen et non une finalité. Evaluer doit permettre de mesurer l'écart entre ce qui est produit et ce qui est attendu. Les attendus doivent rester raisonnables, conformes au programme en vigueur et atteints par un certain nombre d'élèves. Le décrochage passe souvent par l'accumulation de mauvaises notes ayant conduit à la dévalorisation et la perte de confiance en soi, puis le rejet. Les différentes formes d'évaluation doivent permettre d'évaluer des compétences, en dehors ou à côté des performances purement scolaires.

L'évaluation des compétences du socle ainsi que leur validation en troisième sont des priorités nationales. Indépendamment de cette exigence institutionnelle et législative, le travail des compétences est une opportunité pédagogique importante et nouvelle.

Une **compétence**, en tant que mobilisation des connaissances, des capacités et des attitudes, en situation complexe et nouvelle, est l'occasion d'impliquer l'élève et de vérifier qu'il sait utiliser les outils dont il a été équipé lors des apprentissages.

L'évaluation des compétences peut et doit se faire dans toutes les situations où l'élève fait preuve d'autonomie.

Les items du socle peuvent (et doivent) être utilisés pour l'évaluation "au jour le jour" des apprentissages. C'est le cas notamment des **capacités** de notre discipline qui sont aussi celles de la compétence 3 : restituer, s'informer, raisonner, réaliser et communiquer. Il est important aussi de prendre en compte, notamment lors des travaux en groupe, les **attitudes** comme l'autonomie, la prise d'initiatives (compétence 7) et le respect des règles de vie en communauté (compétence 6). La maîtrise de la langue, compétence 1, est l'affaire de toutes les disciplines, de même que l'utilisation des TICE, la compétence 4.

Les grilles de référence :

<http://eduscol.education.fr/pid25572-cid53126/grilles-de-references-socle-commun.html>

Des "outils" :

<http://eduscol.education.fr/cid52432/outils-pour-l-evaluation-des-competences.html>

Le site "socle" académique (notamment la FAQ) :

<http://www.ac-grenoble.fr/socle/>

Une production académique :

www.ac-grenoble.fr/socle/file/guide-bonnes-pratiques-competences.pdf

→ **LE LYCEE**

Comme nous vous l'avons signalé dans le courant de l'année sur la liste de diffusion et comme vous pouvez le lire dans les "nouvelles" du site disciplinaire, vous trouverez, sur le site EDUSCOL, les programmes, ressources et informations qui vous sont nécessaires dans votre activité professionnelle :

<http://eduscol.education.fr/svt/>

Les programmes en vigueur à la rentrée scolaire 2012 sont consultables dans les bulletins officiels suivants :

Programme de seconde : Arrêté le 8 avril 2010, BO spécial n° 4 du 29 avril 2010

Programmes de première ES-L et S : BO spécial n°9 du 30 septembre 2010

Programme de terminale S et de spécialité : BO spécial n°8 du 13 octobre 2011

En **seconde**, le volume horaire d'enseignement rend plus difficile qu'auparavant la rédaction d'une trace écrite collective lorsqu'on souhaite, de façon louable et pertinente, privilégier l'approche expérimentale et pratique. Il est cependant nécessaire que les élèves puissent disposer d'un bilan de cours à la fois complet, simple et structuré. Ces bilans doivent montrer que la succession des activités menées en classe constitue un cheminement et une démarche de résolution du problème initial. Au lycée comme au collège, l'élaboration de bilans et résumés, à la maison, permet de travailler la maîtrise de la langue qui fait défaut chez de nombreux élèves.

Enseignements d'exploration de seconde : vous trouverez les programmes et ressources en consultant l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/programmes-et-ressources-pour-faire-la-classe/lycee/seconde.html>

Accompagnement personnalisé : deux sites, un national et un académique (Texte de référence : Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010) :

<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/accompagnement-personnalise.html>

<http://www.ac-grenoble.fr/reformelycee/>

TPE : Des ressources sont disponibles :

<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/tpe-travaux-personnels-encadres.html>

<http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article525>

Les thèmes pour l'année 2013-2014 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71851

Première ES-L, le programme, traité par deux professeurs de disciplines différentes doit conduire les élèves à comprendre les liens entre ce qui est enseigné en SVT et en SPC (ex : la vision). Un travail de concertation en amont des binômes ou équipes devrait permettre ou faciliter cette cohérence qui s'exprimera notamment par la rédaction d'une trace écrite commune : un même support (cahier ou classeur) ou une méthode (trame heuristique commune) sont des éléments essentiels pour aider les élèves. Les évaluations sont, autant que possible, à concevoir et à corriger ensemble, notamment le commentaire rédigé, comme ce sera le cas lors de l'épreuve anticipée...

→ **Le baccalauréat**

Convocation des correcteurs

Tout professeur enseignant pendant l'année en terminale S, en 1^{ère} L ou en 1^{ère} ES est susceptible d'être convoqué pour la correction des épreuves écrites (premier groupe ou épreuves anticipées) et, automatiquement, pour les épreuves orales du second groupe (même les coordonnateurs de centre). Si, pour des raisons personnelles (situation familiale ou médicale, voyage d'études ou d'agrément, déménagement...), vous souhaitez ne pas être convoqué(e) pour la session de juin de l'année scolaire en cours, vous devez transmettre avant la fin janvier une demande écrite par voie hiérarchique au chef de la division des examens et concours, avec copie aux IA-IPR de SVT. **Ne prenez aucun engagement, quel qu'il soit, sans avoir reçu un accord écrit du chef de la DEX.**

Comme maintenant plusieurs années, grâce à une collaboration étroite avec le service des examens, **aucun enseignant ne corrige plus de deux années consécutives en série scientifique.** Les contraintes, notamment de distance, font que de très rares entorses à ce principe tacite peuvent encore avoir lieu. Si les services de la DEC et l'inspection pédagogique font tout leur possible pour respecter ce principe, la mission de correction des examens et concours demeure une obligation statutaire. Pédagogiquement, la correction de l'examen auquel on prépare les élèves permet de prendre la mesure des exigences et d'éviter l'inflation de connaissances hors programmes et parfois peu raisonnables.

Pour les deux séries L et ES, les besoins en correcteurs et le temps court de correction ne permettent et ne justifient pas de prévoir une telle rotation, gourmande en énergies pour son organisation.

Les sujets de baccalauréat des séries ES-L et S des sessions précédentes (à cette rentrée) sont disponibles sur le site de l'académie :

<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/svt/articles.php?lng=fr&pg=752>

Terminale S : des ressources nationales sont disponibles :

<http://eduscol.education.fr/cid60742/ressources-pour-la-classe-terminale-du-lycee-general-et-technologique.html>

Enseignement de spécialité : les contenus cognitifs, volontairement peu denses doivent permettre de travailler et de développer chez les élèves les compétences expérimentales individuelles et la démarche personnelle, dont les capacités manipulatoires et les attitudes (autonomie, prise d'initiatives et esprit critique).

Comme au collège **l'évaluation des compétences au lycée** est tout aussi importante que celle des seules connaissances et capacités isolées. Les élèves, déjà bien formés au collège, poursuivent et renforcent leur acquisition de capacités (savoir-faire), développent leurs attitudes (savoir-être) tout au long de leur scolarité. Il est donc important de veiller à évaluer ces compétences dès la classe de seconde, dans des **situations aussi ouvertes que possibles** pour nécessiter la **mobilisation des acquis** et pas seulement la réalisation de procédures simples sur des cheminements tracés pour tout le monde.

L'ECE : nous vous remercions d'avoir, cette année encore, organisé cette épreuve lourde à organiser mais appréciée par tous, chefs d'établissement, professeurs et élèves. Elle permet à ces derniers de montrer la maîtrise de leurs acquis expérimentaux après sept années de formation, dans le cadre notamment de la **compétence 3 du socle** (capacités pratiques à "réaliser" et "communiquer" en particulier), mais aussi des **compétences 7** (autonomie et initiative), **6** (respect de règles et travail en groupe), **4** (utilisation des TICE) et **1** (maîtrise de la langue).

Les fiches techniques utilisées dans les situations d'évaluation peuvent et doivent être mises à disposition des élèves pendant les activités ("site élève" avec fiches d'aide, critères de réussite et d'évaluation, consignes de sécurité, ...) à partir du **site national** : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/bankact/>

La formation en **web séminaire** du 16 avril 2014 a permis de présenter les nouveautés 2014 et d'échanger sur l'étape 3 à partir d'études de productions de candidats de la session 2013.

Des **diaporamas** commentés oralement ont été proposés par anticipation et sont disponibles à l'adresse :

<ftp://ftp.ac-grenoble.fr/svt/ECE/ECE-2014-formation.zip>

Des enregistrements sont disponibles sur le site académique :

- les nouveautés de l'ECE 2014
<ftp://ftp.ac-grenoble.fr/svt/ECE/ECE-nouveautes-2014.ccrz> (13Mo)
- les 10 productions analysées pour l'étape 3
<ftp://ftp.ac-grenoble.fr/svt/ECE/ECE-entrainement-10-productions.ccrz> (21 Mo)
- diaporama commenté associé
<ftp://ftp.ac-grenoble.fr/svt/ECE/3-ECE-etape-3-reflexions-audio.pptx> (30 Mo)
- quelques études de cas (en fonction du temps)
<ftp://ftp.ac-grenoble.fr/svt/ECE/ECE-etudesdecas.ccrz> (10,5 Mo)

ATTENTION : il faut que centra soit installé sur votre machine :

- aller sur le site : <https://foad.orion.education.fr/>
- choisir **Centra**

⇒ **Les résultats du baccalauréat :**

Voir annexe 1 (pour l'écrit et l'ECE)

4. FORMATION ET CULTURE SCIENTIFIQUE

➔ **FORMATIONS ET STAGES**

Consulter le site : <http://www.ac-grenoble.fr/daaf/>

Nous vous conseillons d'utiliser le PAF-i en consultation numérique à l'adresse ci-dessous (en saisissant un mot clé, exemple « SVT » ou « investigation » ou « inclusion » etc.:

<https://bv.ac-grenoble.fr/ipaf/DAAF>

Les inscriptions, **ouvertes jusqu'au 21 septembre**, sont à effectuer sur **GAIA**.

➤ **Réseaux pédagogiques de proximité (RPP ou R2P2) :**

Depuis plus d'une dizaine d'années en collège et depuis l'an dernier en lycée, les RPP permettent de mutualiser les ressources en lien avec les nouvelles attentes relatives aux programmes officiels et aux différentes réformes (réforme du lycée, socle commun des connaissances et des compétences). Ils se déroulent sur quatre demi-journées (regroupement possible) pour le collège et une journée pour le lycée. Nous recommandons vivement la participation à ces regroupements pour élaborer, discuter et échanger sur les stratégies didactiques et pédagogiques, souvent innovantes, nécessaires à la prise en compte de tous les élèves dans la diversité de leurs besoins, dans le cadre de l'inclusion de tous.

➤ **Préparation aux concours internes (formation promotionnelle) :**

L'inscription à la préparation aux **Capes Interne et Réservé** se fera le **mercredi 17 septembre** au Canopé (CRDP) de Grenoble à 10h. La première séance de formation se déroulera à la suite au lycée Mounier à 13h30. Les séances suivantes se feront au lycée Marie Curie (voir ci-dessous).

L'inscription à la préparation à l'**Agrégation interne** se fait par Gaïa en même temps que le PAF, jusqu'au 21 septembre. La préparation à l'**Agrégation Interne** débutera dès le **mercredi 24 septembre** au lycée Marie Curie à Echirolles salle T 129 à 9h.

Les séances de remises à niveau scientifique, progressions, entraînement à l'écrit seront en grande partie communes pour les préparations aux deux concours. Les formations se sépareront pour la préparation à l'oral et la conception du dossier de RAEP

De l'avis de tous, la préparation aux concours est un atout pour la réussite aux concours mais constitue également un lieu d'échanges et d'enrichissement pédagogique.

Nous rappelons que les contractuels, entre autres, après trois années d'ancienneté peuvent s'inscrire au Capes interne.

Plus de détails : **Voir Annexe 2 et site académique**

➤ **Parcours de formation pour les contractuels :**

L'académie de Grenoble a mis en place un parcours de formation afin d'aider les nouveaux contractuels. Véritable aide aux premiers pas dans un établissement scolaire du second degré, ce parcours est prévu sur trois ans avec pour objectif possible la préparation au Capes Interne.

Deux journées dans l'année seront encadrées par un formateur afin d'apporter une aide pédagogique pour la mise en œuvre de l'enseignement. Un parcours numérique sur Magistère (parcours libre de formation à domicile) permettra à chaque stagiaire contractuel de découvrir et comprendre le fonctionnement d'un établissement scolaire, de connaître les droits et devoirs de l'enseignant, le rôle du Conseil de classe...

Nous vous invitons à faire connaître ces parcours de formation à tous les collègues contractuels de votre établissement.

➤ Le groupe Ressources Numériques Académiques (RNA) :

Ce nouveau groupe de concepteurs a produit des ressources numériques sur les thèmes suivants :

- Sorties scolaires and Use your Own Device
- Enseigner en DNL (avec des vidéos consultables)
- Évaluation des compétences expérimentales (avec vidéos consultables et QCM d'entraînement et de remédiation)
- Kmz : utilisation en classe, par les élèves (en ligne prochainement)
- Logiciel Médiateur et l'évaluation de la démarche scientifique (en ligne prochainement)

➔ CONFERENCES SCIENTIFIQUES

L'association des professeurs de biologie et de géologie (APBG), le muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble, le centre régional de documentation pédagogique (Canopé (CRDP)), la délégation académique à l'action culturelle (DAAC) et l'inspection pédagogique régionale organisent des journées de formations avec conférences. Deux thèmes sont retenus cette année : le thème de la lumière et l'année internationale relative au développement durable.

5. ACTIONS EDUCATIVES ET VALORISATION DES SCIENCES

Dans le cadre du socle commun, les actions éducatives et sorties scolaires sont autant d'occasion d'évaluer les attitudes et les capacités développées par les élèves.

➔ Le jeu-concours académique "Rallye Sciences" est organisé tous les ans pour les classes de troisième et seconde. Comme chaque année, plus d'une centaine de collèges et lycées a participé en 2013-2014. Cette année, le thème retenu est « *La Science en Lumière* ». Si vous avez une ou des idées d'activités "ludiques" à proposer, n'hésitez pas à contacter Catherine CHOVET, par courrier électronique (catherine.chovet@ac-grenoble.fr).

➔ La fête de la science aura lieu du 26 septembre au 19 octobre 2014

<http://www.fetedelascience.education.gouv.fr/>

➔ Les olympiades des géosciences :

Cette année, neuf lauréats académiques seront récompensés, en octobre 2014, lors d'une remise de prix au muséum d'Histoire Naturelle. La première lauréate académique a également été récompensée au niveau national puisqu'elle a été classée « première du classement national ». Nous félicitons tous les lauréats pour leurs résultats mais aussi tous les participants à ce concours.

Les modalités de ces olympiades ont été définies dans le *BO 39 du 01 novembre 2007*:

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/39/MENE0701723N.htm>

Les sujets des années précédentes sont disponibles sur le site de l'académie de Dijon :

http://svt.ac-dijon.fr/dyn/rubrique.php?id_rubrique=37

➔ Education au développement durable :

Nathalie Carencó, professeure au lycée Louis Armand de Chambéry (Nathalie.Carencó@ac-grenoble.fr) et chargée de mission peut vous aider pour tout projet concernant le développement durable. N'hésitez pas à la contacter si vous avez besoin.

➔ Education à la sexualité :

Laurence Communal (laurence.communal@ac-grenoble.fr), professeure au collège Evire d'Annecy et chargée de mission à mi-temps, est l'interlocutrice privilégiée de tous les projets et peut être destinataire de toutes les questions ou difficultés. Elle a participé à plusieurs publications de la DGESCO et co-écrit récemment un ouvrage, "éducation à la sexualité au collège et au lycée", publié par le CRDP de Grenoble.

Elle continue sa mission nationale à la DGESCO.

6. EQUIPEMENT DES LABORATOIRES ET SECURITE

Dépliant "*RISQUE ET SÉCURITÉ EN SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE ET EN BIOLOGIE-ÉCOLOGIE*" en version PDF à l'adresse :

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/risque_securite_SVT.pdf

Problème des dissections : plusieurs échanges sur la liste de diffusion font état, de manière bien informée, d'un texte émanant du ministère de l'agriculture (Décret no 2013-118 du 1er février 2013 relatif à la protection des animaux

utilisés à des fins scientifiques) concernant l'élevage et l'abattage d'animaux utilisés dans l'enseignement pour des dissections. En l'état actuel des informations dont nous disposons il semble que les dissections peuvent être pratiquées sur les "**invertébrés**" (à l'exclusion des céphalopodes vivants) et sur les **animaux de l'alimentation humaine** (ou leurs organes) : poissons, lapins, grenouille, cœur, poumons, reins de vertébrés, etc. provenant de filières identifiées. **Il semble que seule la souris puisse désormais poser problème.** Pour cette dernière, ce sont les fournisseurs qui devraient manquer, le décret les visant plus particulièrement.

7. INSPECTION

L'inspection individuelle se fonde d'une part sur l'observation d'une séance et d'autre part sur l'examen de traces de l'activité globale de l'enseignant (fiches de préparation, cahier de textes, actions dans l'établissement etc.) et de l'élève (cahier ou classeur, carnet d'expériences etc.).

Documents à remettre à l'inspecteur au début de l'inspection :

Concernant l'activité de la classe observée :

- Le **cahier de textes de la classe**, comprenant le **plan du cours**, les **activités pratiques** et les **supports utilisés**.

Depuis la rentrée 2011 le **cahier de texte numérique** est obligatoire (*Bulletin officiel n°32 du 9 septembre 2010*). Il est nécessaire que l'inspecteur puisse disposer d'une **version imprimée**.

<http://www.education.gouv.fr/cid53060/mene1020076c.html>

- Une **version "papier" des contrôles** de la classe.
- **Deux classeurs ou cahiers d'élèves, complets**, notamment si les élèves utilisent un trieur.

Concernant l'activité générale de l'enseignant :

- **Fiche individuelle d'inspection** : la partie relative aux activités personnelles et aux stages suivis peut être fournie sous forme d'une annexe. Un fichier informatique vierge a été adressé à tous les établissements.
- Tout document relatif à l'implication du professeur ou de l'équipe dans des actions liées au **projet d'établissement** et au **contrat d'objectifs**.

Organisation de l'entretien :

L'entretien est prévu statutairement pour durer une heure environ. Il doit être l'occasion de valider les points forts et identifier les points faibles de l'enseignement. Il ne s'agit en aucun cas d'un jugement sur la personne mais sur les pratiques. Ces dernières évoluant avec les injonctions institutionnelles (comme la mise en œuvre du socle commun et la réforme du lycée, entre autres, ...) et avec le public élève, la participation aux formations est particulièrement soulignée.

Les principaux observables sont :

- Travaux pratiques concrets réalisés.
- Mise en activité des élèves (nature et conditions de réalisation) et traces personnelles, corrigées, dans le cahier-classeur. Place faite à l'autonomie des élèves.
- Traces écrites collectives et implication des élèves dans leur élaboration.
- Evaluation des capacités expérimentales.
- Adéquation entre évaluation sommative et apprentissage.
- Prise en compte, pendant les séances de travaux pratiques, de la diversité des élèves.
- Maîtrise de la langue (écrit et oral).
- Prise en compte, pendant les séances de travaux pratiques, des **élèves en difficulté** (travail individualisé).

Le **BO n°30 du 25 juillet 2013** présente le **référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**. Ces compétences définissent le cadre de ce qui est attendu d'un enseignant dans l'exercice de ses missions et doivent servir de base à l'évaluation, donc à l'inspection.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

→ RESPONSABILITES D'INSPECTION

Inspecteurs :

Annie Boisbouvier

Annie.Boisbouvier@ac-grenoble.fr

Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60

Mobile professionnel : 06 12 37 07 47

Jean-Marc Simon

Jean-Marc.Simon@ac-grenoble.fr

Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60

Mobile professionnel : 06 10 99 06 47

Chargés de mission d'inspection :

- **Catherine Chovet** (professeure agrégée au collège Europole de Grenoble)
- **Françoise Baret** (professeure agrégée au lycée Ella Fitzgerald, Saint-Romain en Gal)
- **Jean-Christophe Ciccarone** (professeur agrégé au lycée Emile Loubet, Valence)
- **Catherine Lamy** (professeure agrégée au lycée Paul Héroult, Saint-Jean de Maurienne et détachée à mi-temps à l'université)
- **Nicole Michel** (professeure agrégée au lycée E. Herriot, Voiron)
- **Nathalie Paterno** (professeure agrégée au lycée Europole, Grenoble)

REMERCIEMENTS :

Comme chaque année, nous tenons à remercier tous ceux d'entre vous qui, en plus de leurs charges habituelles, acceptent de s'investir au service de la discipline en répondant favorablement à nos sollicitations.

Les IA-IPR des sciences de la vie et de la Terre
Académie de Grenoble

ANNEXE 1 : Les résultats du baccalauréat

Comme chaque année, nous remercions vivement les collègues qui assurent avec compétence et dévouement les missions de coordonnateur de centre de correction. Leur implication permet un travail d'entente et d'harmonisation particulièrement efficace, propice à des corrections les plus sereines possibles, dans l'intérêt des candidats que nous avons à évaluer.

Pour les séries L et ES, la correction organisée dans les centres de baccalauréat, bien qu'intense, a donné entière satisfaction, notamment parce que de bonnes conditions d'accueil ont été prévues par les chefs de centre, les coordonnateurs et les professeurs de l'établissement que nous tenons à remercier en notre nom à tous. Les correcteurs apprécient généralement de pouvoir harmoniser en direct leurs pratiques d'évaluation, sur un temps court.

→ Épreuve anticipée du baccalauréat – série ES-L :

Données à partir des remontées à l'issue des corrections

Partie 1 (Commentaire rédigé) : 4,97/8
Partie 2 (SPC) : 3,64/6
Partie 3 (SVT) : 3,48/6
Moyenne générale : 12,10/20

→ Baccalauréat – série S (voir récapitulatif, par discipline et spécialité depuis 1996, ci-dessous)

Résultats académiques de l'écrit (avec ECE):

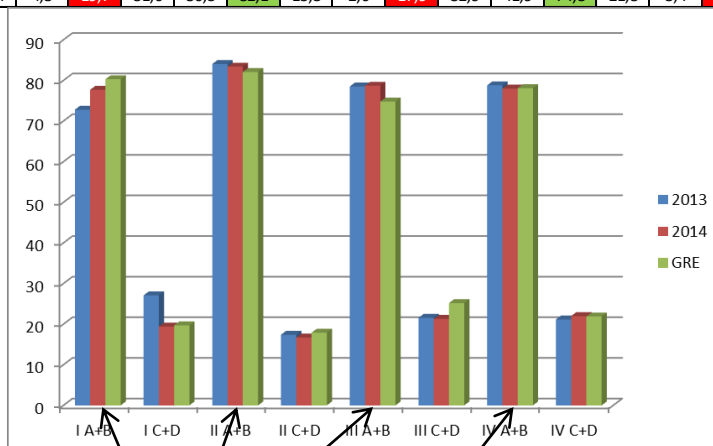
Spécialité	%	Moyenne (/ 20)
Maths	21,8	14,4
SPC	35,8	13,7
SVT	42,4	14,5

Nous nous réjouissons de ces très bons résultats qui valident une formation solide et motivante et des critères de correction cohérents avec les exigences nationales exprimées dans le programme. **Cela doit nous inciter à éviter toute inflation cognitive et à travailler tout autant les méthodes, qu'elles soient d'investigation, expérimentales et pratiques, ou de restitution réfléchie des connaissances.**

Il est important que la programmation sur l'année prenne en compte un **temps de révision**, qui permettra la maturation entre la **compréhension** des notions, leur **assimilation** et leur **mise en œuvre**.

→ Baccalauréat – ECE

Intitulé du sujet	Moyenne	I A+B				II A+B				III A+B				IV A+B											
		%A	%B	%C	%D	%A	%B	%C	%D	%A	%B	%C	%D	%A	%B	%C	%D								
2013	14,2	39,95	32,85	72,8	19,7	7,4	27,1	53,6	30,45	84,05	13,05	2,9	17,4	40,2	38,3	78,5	19,4	2,15	21,55	50,25	28,55	78,8	14,1	7,05	21,15
2014	15	45	32,7	77,7	15,2	4,2	19,4	52,4	31	83,4	14,1	2,6	16,7	38,5	40,2	78,7	18,2	3,1	21,3	43,6	34,4	78	16,2	5,8	22
GRE	14,7	43,1	37,2	80,3	15,4	4,3	19,7	51,6	30,5	82,1	15,3	2,6	17,9	32,9	41,9	74,8	21,8	3,4	25,2	43,1	35,0	78,1	16,8	5,1	21,9



Les résultats dans l'académie montrent quelques points :

- Ils sont meilleurs pour la **réflexion de l'étape 1** (I A+B), par rapport aux résultats nationaux 2013 et 2014
- Ils sont en baisse pour la **mise en œuvre du protocole de l'étape 2** (II A+B) mais surtout pour l'étape de **communication de l'étape 3** (III A+B)
- Ils sont stables pour le **raisonnement de l'étape 4** (IV A+B), "classique".

Pour l'étape 3, la formation en webséminaire a peut-être augmenté nos exigences. Cela devrait s'atténuer avec la formation des élèves.

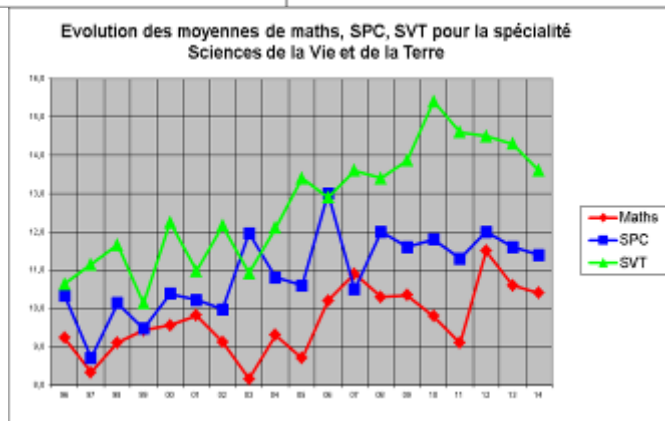
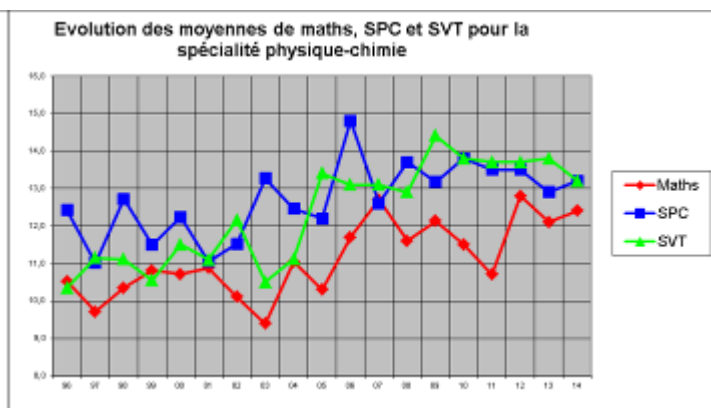
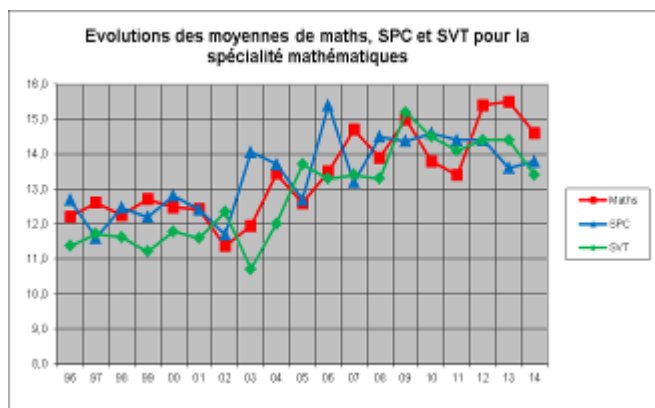
ANNEXE 1 : résultats du baccalauréat scientifique session 2012 en fonction des spécialités

Spécialité Maths																			
année	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14
Maths	12,2	12,6	12,3	12,7	12,5	12,4	11,4	12,0	13,4	12,6	13,5	14,7	13,9	15,0	13,8	13,4	15,4	15,5	14,6
SPC	12,7	11,6	12,5	12,2	12,8	12,4	11,7	14,1	13,7	12,7	15,4	13,2	14,5	14,4	14,6	14,4	14,4	13,6	13,8
SVT	11,4	11,7	11,6	11,2	11,8	11,6	12,3	10,7	12,0	13,7	13,3	13,4	13,3	15,2	14,5	14,1	14,4	14,4	13,4
% spé	33,0	33,0	32,0	30,0	29,0	31,0	30,0	28,0	25,2	24,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,4	22,8	21,8	20,7	22,3

Spécialité SPC																			
année	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14
Maths	10,5	9,7	10,4	10,8	10,7	10,9	10,1	9,4	11,0	10,3	11,7	12,7	11,6	12,1	11,5	10,7	12,8	12,1	12,4
SPC	12,4	11,0	12,7	11,5	12,2	11,1	11,5	13,3	12,5	12,2	14,8	12,6	13,7	13,2	13,8	13,5	13,5	12,9	13,2
SVT	10,4	11,2	11,1	10,6	11,5	11,1	12,2	10,5	11,1	13,4	13,1	13,1	12,9	14,4	13,8	13,7	13,7	13,8	13,2
% spé	28,0	29,0	30,0	33,0	35,0	34,0	32,0	31,0	33,2	34,0	37,5	37,0	35,5	37,0	36,3	35,1	35,8	32,2	27,4

Spécialité SVT																			
année	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14
Maths	9,2	8,3	9,1	9,4	9,6	9,8	9,1	8,2	9,3	8,7	10,2	10,9	10,3	10,4	9,8	9,1	11,5	10,6	10,4
SPC	10,3	8,7	10,1	9,5	10,4	10,2	10,0	12,0	10,8	10,6	13,0	10,5	12,0	11,6	11,8	11,3	12,0	11,6	11,4
SVT	10,6	11,2	11,7	10,1	12,3	11,0	12,2	10,9	12,1	13,4	12,9	13,6	13,4	13,9	15,4	14,6	14,5	14,3	13,6
% spé	40,0	39,0	38,0	36,0	35,0	36,0	38,0	40,0	41,6	42,0	40,5	41,0	42,5	41,0	41,2	42,1	42,4	42,6	44,3

Spécialité ISN																			
année	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14
Maths																			10,8
SPC																			11,7
SVT																			12,1
% spé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,5	6,0



ANNEXE 2 : les concours internes (CAPES et agrégation)

Les formations promotionnelles

L'inscription à la préparation aux **Capès Interne et Réservé** se fera le **mercredi 17 septembre** au Canopé (CRDP) de Grenoble à 10h. La première séance de formation se déroulera à la suite au lycée Mounier à 13h30. Les séances suivantes se feront au lycée Marie Curie (voir ci-dessous).

La préparation à l'**Agrégation Interne** débutera dès le **mercredi 24 septembre** au lycée Marie Curie à Echirolles salle T 129 à 9h.

Les séances de remises à niveau scientifique, progressions, entraînement à l'écrit seront en grande partie communes pour les préparations aux deux concours. Les formations se sépareront pour la préparation à l'oral et lors de la conception du dossier de RAEP

Les formations aux concours internes se dérouleront tous les mercredis à partir du 24 septembre 2014 jusqu'au mois de janvier au lycée Marie Curie à Echirolles salle T 129. De février aux vacances de Printemps, les oraux seront préparés au lycée Champollion et à l'ESPE (ex-IUFM) à Grenoble pour l'Agrégation et au lycée Edouard Herriot à Voiron pour le Capes.

Les plannings des deux formations sont consultables sur le site de la DAAF.

Les inscriptions au concours :

Les inscriptions aux concours internes seront enregistrées **du jeudi 11 septembre 2014, à partir de 12 heures, au mardi 21 octobre 2014 avant 17 heures**, heure de Paris.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Attention : après validation de l'inscription ou de la modification, les candidats doivent imprimer ou enregistrer le récapitulatif en pdf de leur inscription sur lequel **leur numéro d'inscription** est mentionné. Ce numéro permet aux candidats d'accéder à leur dossier pour le vérifier et le modifier, si nécessaire ;

Les candidats à un concours interne ou à un recrutement réservé dont l'épreuve d'admissibilité ou d'admission repose sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) doivent également **imprimer et enregistrer le document revêtu d'un code barre** qui devra obligatoirement être utilisé comme page de couverture de leur dossier de RAEP. Aucun duplicata ne sera délivré ultérieurement par les services académiques d'inscription.

Les concours

Toutes les informations officielles se trouvent sur le site ministériel dédié aux concours :

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

et de manière plus générale :

<http://www.guide-concours-enseignants-college-lycee.education.gouv.fr/cid60110/capes-concours-interne.html>

Les programmes des concours session 2015 :

<http://www.education.gouv.fr/cid77148/programmes-des-concours-second-degre-session-2015.html>

Dates et modalités

CAPES :

Attention ! Le dossier de Raep devra être adressé au plus tard **le jeudi 11 décembre 2014** avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Log'ins-ND Logistics, bâtiment A, Zac des Haies Blanches, 9-11 rue des Haies Blanches 91830 Le Coudray-Montceaux.

AGREGATION :

Composition à partir d'un dossier fourni au candidat : **jeudi 29 janvier 2015 de 9 heures à 14 heures.**

Épreuve scientifique à partir d'une question de synthèse : **vendredi 30 janvier 2015 de 9 heures à 14 heures**

Rapports de jury :

<http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-admissibilite-rapports-des-jurys.html>

à lire impérativement.

Si tous ces liens ne vous ont pas permis de répondre à vos questions, n'hésitez pas à contacter Catherine Chovet, responsable des formations promotionnelles à catherine.chovet@ac-grenoble.fr